



## Le sport en Lorraine :

une pratique licenciée égale à la moyenne nationale, et un taux d'équipement supérieur

En Lorraine, 16 000 équipements permettent à 581 000 licenciés de s'adonner à des activités sportives. Les sports collectifs arrivent largement en tête des pratiques, devant les sports de raquettes. Ils sont suivis du judo et de l'équitation. Le tennis de table, implanté de longue date, et le tir, lié à une présence militaire, apparaissent comme deux spécificités lorraines. Deux licenciés sur trois sont des hommes. Seules la natation et la gymnastique, ainsi que l'équitation chez les jeunes filles et la randonnée pédestre et la gymnastique volontaire chez les aînées, sont l'apanage des femmes. Les terrains de football et de pétanque sont avec les plateaux EPS et les courts de tennis, les équipements les plus fréquents. Le nombre d'habitants, des atouts naturels, une activité touristique ou thermale sont les facteurs déterminants de la présence d'équipements dans une commune. L'intercommunalité et ses effets bénéfiques en termes de mutualisation se limitent aux bassins de natation et à quelques salles multisports. Au final, avec un taux d'équipement supérieur à celui observé en France, la Lorraine se classe au 10<sup>ème</sup> rang national en termes de pratique sportive licenciée. Mais les grandes enceintes capables d'accueillir des spectateurs sont rares, notamment en intérieur. En septembre 2010, les treize Pôles Espoirs et les six Pôles France, filières d'accès privilégiées au Sport de Haut Niveau, ainsi que les quatre centres de formation de clubs professionnels, se rejoignent au sein du «Parcours de l'Excellence Sportive» dans le cadre de la refonte nationale du Sport de Haut Niveau.



Les activités physiques et sportives occupent aujourd'hui une large place dans la société et la vie de nombre de nos concitoyens. Cette place centrale, le sport la doit à la multiplicité des fonctions qu'il remplit : ludique, en faisant du sport on se donne et on partage du plaisir ; de santé publique, en maintenant la forme et préservant la santé dans un mode de vie de plus en plus sédentaire ; éducative, à travers la transmission de principes structurants comme l'esprit d'équipe, le respect des règles, la nécessité de l'effort et le dépassement de soi ; d'insertion et d'intégration, en permettant la rencontre de toutes les composantes de la société ; de spectacle, notamment lors des compétitions ; économique, dans ses équipements et sa pratique ; etc.

### 581 000 licenciés

En 2009, la Lorraine compte 6 500 clubs, 581 000 licenciés et plus de 50 000 bénévoles qui illustrent l'attachement aux pratiques sportives.

Dans la région comme en France, la pratique sportive est largement dominée par les sports collectifs et leurs 131 000 licenciés. Ils rassemblent à eux seuls 34% des pratiquants lorrains (\*), loin devant les sports de raquettes (13%), d'adresse, de précision et de vitesse (12%), d'opposition et de nature (11% chacun), nautiques (9%), d'expression et de maintien (8%), mécaniques et aériens (2%).

(\*) hors licenciés multisports affinitaires et handicaps, scolaires et universitaires, pour lesquels le détail par discipline n'est pas précisé.

La part respective de chacune de ces grandes familles de sport est très proche de celle observée au niveau national, hormis pour les sports de nature légèrement moins pratiqués en club en Lorraine (11%, contre 15%).

## Le football largement en tête

Comme en France, le football arrive très largement en tête : pas moins de 96 000 licences délivrées en 2009 dans la région, 2,8 millions au niveau national, en font le sport numéro un.

En regroupant 25% des licenciés de Lorraine (\*), le football affiche une représentation 2,5 fois plus forte que le deuxième sport le plus pratiqué, le tennis et ses 36 000 licenciés. Le judo et l'équitation arrivent ensuite, avec 23 000 licenciés chacun.

Ces quatre disciplines regroupent près du tiers des sportifs de la région. Avec le handball (16 000), le golf, la pétanque et le canoë-kayak (près de 13 000 chacun), le basket-ball (11 000), le tennis de table (10 200), la gymnastique (9 800) et la natation (9 500), ce sont douze disciplines qui rassemblent la moitié des licenciés de Lorraine.

L'aviron et le canoë-kayak présentent la particularité, en Lorraine comme en France, de compter une forte proportion de pratiquants occasionnels (scolaires ou pratiquants d'un jour) ayant souscrit un Autre Type de Participation (ATP), ce qui gonfle les statistiques. On peut estimer ces ATP, en se basant sur les habitudes de pratiques nationales, à 60% pour l'aviron et 85% pour le canoë-kayak.

## Tennis de table et tir, spécificités lorraines

La domination du football, puis du tennis, du judo et de l'équitation dans les pratiques sportives est un fait commun à toutes les régions de France. En revanche, deux activités sont spécifiques à la Lorraine : les licenciés y sont plus nombreux et leur poids parmi les sportifs est sur-

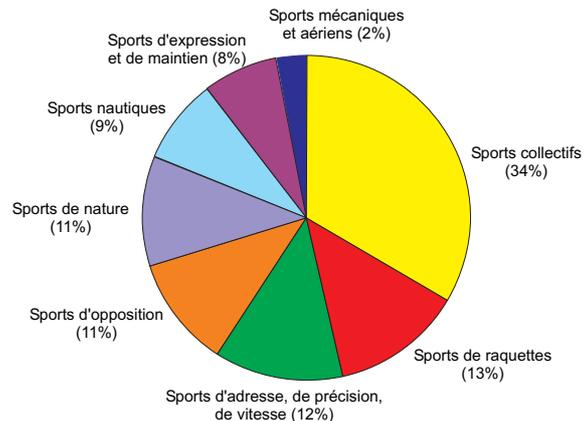
représenté par rapport au niveau national. Il s'agit du tennis de table (10 200 licenciés, soit 2,6% des licenciés, contre 1,6% en France) et du tir (7 200 licenciés, soit 1,8% des licenciés, contre 1,2% en France).

Le tennis de table est implanté de longue date dans la région, avec la

première section sport-étude de France créée à Lunéville en 1974. Il compte aussi sur la présence depuis le début des années 1980 d'un centre de haut niveau, au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Lorraine (CREPS) d'Essey-lès-Nancy.

### Une licence sur trois en sports collectifs

Nombre de licenciés par famille de sport, Lorraine en 2009

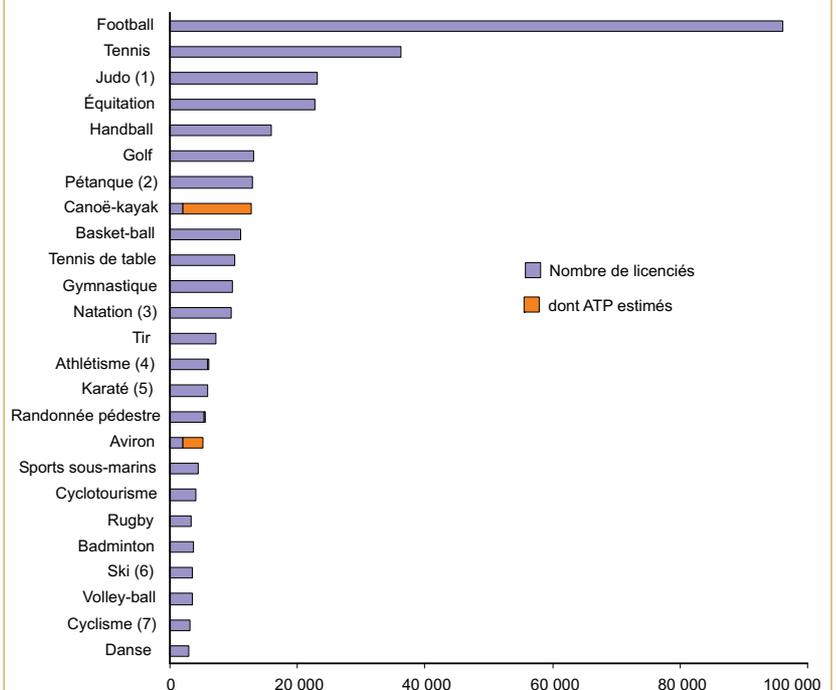


Champ : hors licenciés multisports affinitaires et handicaps, scolaires et universitaires

Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

### Le football, loin devant le tennis, le judo et l'équitation

Les 25 premières disciplines en nombre de licenciés, Lorraine en 2009



- (1) Judo et disciplines associées
- (2) Pétanque et jeu provençal
- (3) Natation (course, plongeon et eau libre)
- (4) Athlétisme (courses, lancers, marche et sauts)
- (5) Karaté et disciplines associées
- (6) Ski (biathlon, combiné nordique, saut à ski, ski alpin, ski nordique et snowboard)
- (7) Cyclisme (piste, route et VTT)

ATP : Autre Type de Participation (toute autre forme d'adhésion que la licence, le plus souvent dans le cadre d'une pratique ponctuelle ou de courte durée).

Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

Quant au tir, la présence de stands de tir dans des casernements et celle de nombreux militaires habitués au maniement des armes à feu, peuvent être avancées pour comprendre cette spécificité lorraine.

Le handball et le judo sont également largement pratiqués en Lorraine et surreprésentés, mais à un degré moindre. Ici on peut penser que les clubs locaux jouent un rôle moteur. S'y ajoute, pour la Moselle qui accueille la moitié des handballeurs licenciés de Lorraine, la proximité avec l'Allemagne où ce sport est très pratiqué.

L'aviron et le canoë-kayak pourraient également entrer dans la catégorie des activités sportives spécifiques à la Lorraine, mais la forte proportion de leurs pratiquants temporaires ne permet pas de les retenir comme telles.

Une dizaine d'autres disciplines enregistrent par ailleurs proportionnellement plus de pratiquants en Lorraine qu'en France, mais avec des effectifs qui restent modestes (compris entre 1 000 et 3 000 licenciés chacun) : le billard et l'aïkido, pratiqués deux fois plus souvent en Lorraine ; le vol libre, la danse, les échecs, la boxe et le tir à l'arc ; voire la course d'orientation, la lutte et le parachutisme, mais pour lesquels on estime que les pratiquants occasionnels représentent respectivement 70%, 40% et 60% des licenciés.

### Pratique moindre pour le basket-ball et le rugby

Parmi les autres disciplines également largement pratiquées en France, la Lorraine en compte deux qui rassemblent proportionnellement moins d'adeptes : le basket-ball (11 000 licenciés, soit 2,8% des licenciés, pour 4,0% en France) dont on peut peut-être penser qu'il est en concurrence avec le handball ; et surtout le rugby (3 750 licenciés, soit 1,0% des licenciés, pour 3,1% en France), la culture de l'ovale restant avant tout celle du Sud et notamment du Sud-Ouest.

Les Lorrains ne boudent pas les sports de nature dès que les conditions s'y prêtent, comme le prouvent la pratique de la randonnée pédestre et du ski.

### Groupements et fédérations multisports, Sports scolaires et universitaires : un licencié sur trois

En France, les groupements et fédérations multisports affinitaires et handicaps regroupent 2,6 millions de licenciés en 2009, et les unions sportives scolaires et universitaires 2,8 millions d'adhérents. Ils constituent des portes d'entrée privilégiées vers la pratique sportive, drainant en Lorraine comme au niveau national plus du tiers des licenciés.

Les groupements et fédérations multisports affinitaires et handicaps comptent dans la région 61 000 licenciés. Il s'agit par ordre décroissant d'effectifs, de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne (EPMM) et le Sport en Milieu Rural, avec 13 700, 11 300 et 11 000 licenciés ; de l'ASPTT Ligue Est, la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (FCSAD) et la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), 6 000 à 7 500 chacun ; de la Fédération Handisports, 1 300 ; de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), 1 000, etc.

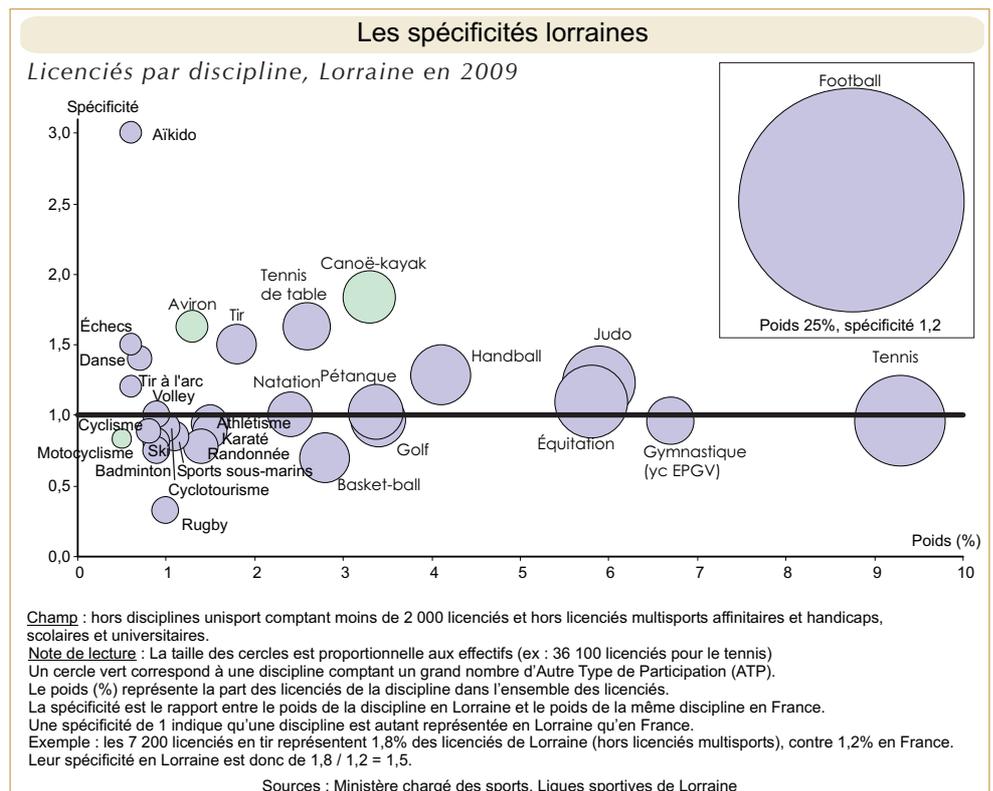
De leur côté, les sports scolaires et universitaires, bénéficiant d'une population lorraine relativement jeune et qui compte 65 000 étudiants, rassemblent un peu plus de 129 000 licenciés. L'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP, 61 000 adhérents) arrive en tête, alors qu'elle n'est que deuxième en France, devant l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS, 48 000). Suivent l'Union Générale des Sports de l'Enseignement Libre (UGSEL, 14 000) et le Sport universitaire (3 000).

### Plus de deux hommes pour une femme

Même si elle augmente, la pratique féminine licenciée reste nettement en retrait par rapport à celle des hommes. En Lorraine, en 2007-2008, 68% des licenciés sont des hommes (\*).

(\* Les calculs concernant la pratique sportive par sexe, âge et discipline ne prennent pas en compte les licenciés des groupements et fédérations multisports, ainsi que des sports scolaires et universitaires, car le profil des pratiquants et la discipline qu'ils pratiquent sont inconnus.

Ne sont pas non plus étudiés les licenciés en cyclotourisme, golf, handball et tennis de table, car les taux de réponses recueillis quant au profil des pratiquants de ces disciplines sont trop faibles pour être représentatifs.



La prédominance masculine s'illustre notamment dans les sports mécaniques et aériens où la proportion d'hommes atteint, voire dépasse les 90% dans le sport automobile (87%), l'aéronautique (94%) et le motocyclisme (96%). Le parachutisme avec "seulement" 71% d'hommes fait figure d'exception.

Les mêmes proportions se retrouvent dans les activités de précision que sont les boules et le tir (90% chacun) et surtout le billard (95%), et à un degré moindre la pétanque et le tir à l'arc (80% chacun). Mais aussi dans deux sports collectifs : le rugby (93%) et le football (96%). Leur engouement auprès du public féminin semble renforcé ces dernières années, notamment avec l'effet "Coupe du monde 1998" pour le football, mais tarde encore à émerger au niveau de la pratique. On compte en Lorraine 3 600 footballeuses et 250 pratiquantes du rugby.

D'autres disciplines restent principalement pratiquées par des hommes : l'escrime, l'aïkido, la voile (hors ATP) et

les échecs (75% à 80%) ; la boxe, le kick-boxing, le muaythai, le triathlon, la spéléologie et le squash (80 à 85%) ; et surtout le cyclisme et la pêche sportive à la mouche (90% à 95%).

### Presque la parité pour quatre disciplines

Les femmes représentent 30% à 40% des licenciés du basket-ball et du volley-ball, du tennis, du canoë-kayak, du ski nautique et des sports sous-marins, et du ski. Elles sont présentes dans les mêmes proportions dans les arts martiaux et sports de combat, tels le karaté et la savate, et en haltérophilie.

Elles touchent presque à la parité (40% à 45%) dans quatre disciplines qui s'avèrent être réellement mixtes : l'aviron, le badminton, la course d'orientation et l'escalade.

Il existe peu de disciplines où les femmes sont majoritaires parmi les licenciés. En Lorraine, on en compte quatre : la randonnée pédestre et la natation (près de 60% de femmes cha-

cune), et surtout la gymnastique (76%) et l'équitation (81%).

### Un licencié sur deux a moins de 21 ans

L'âge est un facteur décisif dans la pratique sportive et la détention d'une licence. Si l'âge moyen des pratiquants est de 27 ans et 3 mois, l'âge médian, c'est-à-dire celui en dessous duquel on recense la moitié des licenciés, n'est que de 21 ans, alors que cette tranche d'âge ne regroupe que le quart de la population lorraine.

Dans certaines grandes fédérations unisport, ce constat est encore plus marqué : la moitié des licences sont détenues par des enfants de moins de 10 ans en gymnastique (\*), de moins de 11 ans en judo et de moins de 13 ans en natation (\*\*). À l'inverse, d'autres fédérations affichent un âge médian élevé : le tir (45 ans), le cyclotourisme (52 ans), la pétanque (54 ans) et surtout la randonnée pédestre (60 ans). Cette dernière ne compte que 6% de licenciés de moins de 20 ans.

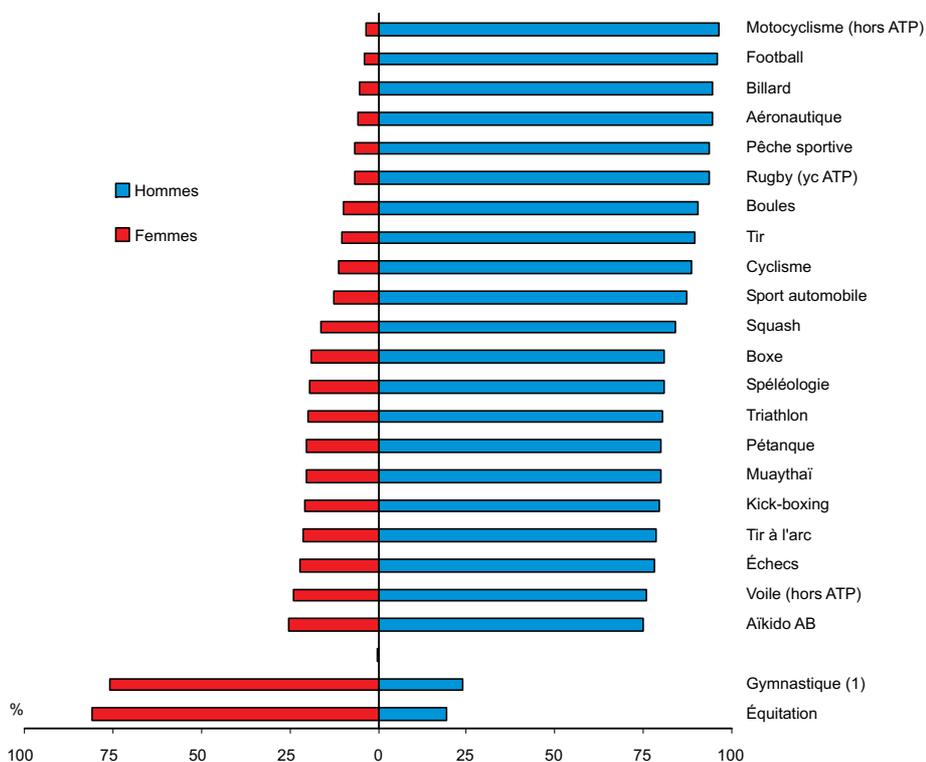
Parmi les autres grandes fédérations, en Lorraine, l'âge médian tourne autour de 14-16 ans pour l'athlétisme, le basket-ball, l'équitation, le karaté et le rugby ; 18-20 ans pour l'aviron (hors ATP), le canoë-kayak (hors ATP), le football et le tennis (yc ATP) ; 22-24 ans pour le badminton, le ski et le volley-ball ; mais 37-38 ans pour le cyclisme et les sports sous-marins.

L'équitation se distingue comme une discipline pratiquée avant tout par de jeunes filles. Les filles de moins de 15 ans représentent 46% des licenciés, et à l'âge de 15 ans on compte 10 cavalières pour un cavalier. À l'opposé, en plus du football, le judo reste un sport largement pratiqué par de jeunes garçons. Les garçons de moins de 15 ans représentent 47% des licenciés, mais quel que soit l'âge on ne compte jamais plus de trois judokas pour une judokate.

Enfin, parmi les sports moins pratiqués, les échecs, l'escrime et le

#### Équitation et gymnastique, disciplines à forte dominante féminine

Part des hommes et des femmes au sein des disciplines les plus sexuées (%), Lorraine 2007-2008



(1) Hors gymnastique volontaire et d'entretien  
Disciplines les plus sexuées : 75% au moins des licenciés appartiennent au même sexe

Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

(\*) hors gymnastique volontaire et d'entretien

(\*\*) hors scolaires

taekwondo rassemblent eux aussi une majorité de très jeunes : la moitié des licenciés ont respectivement moins de 12, 13 ou 14 ans. Trois parachutistes sur quatre ont entre 18 et 40 ans. Le billard attire pour moitié des personnes de 50 ans et plus, et les boules et la gymnastique volontaire et d'entretien des personnes de 55 ans et plus.

### 16 000 équipements, dont la moitié en Moselle

La présence d'équipements sportifs est un des facteurs essentiels pour le développement du sport et la qualité de ces équipements a une incidence directe sur la pratique. Les équipements sportifs ont également des implications fortes dans des domaines très variés (enseignement, santé, insertion et cohésion sociale, tourisme, communication) et sont des éléments structurants ayant un fort impact sur la vie des territoires et le rayonnement des communes où ils sont implantés.

En 2009, la Lorraine compte 7 700 installations sportives, offrant une palette conséquente de 16 000 équipements sportifs. La moitié sont implantés en Moselle et le quart en Meurthe-et-Moselle.

Rapporté à la population, la Moselle est le département lorrain le plus équipé, avec 891 équipements pour 100 000 habitants. Elle se classe au 23<sup>ème</sup> rang national en la matière, devant la Meuse et les Vosges (863 et 846), grâce notamment à la forte densité d'équipements relevée dans les zones d'emploi de Sarreguemines et Sarrebourg (1 230 et 1 400), qui devancent celle de Remiremont-Gérardmer (1 035). Le taux d'équipement de la Meurthe-et-Moselle se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale.

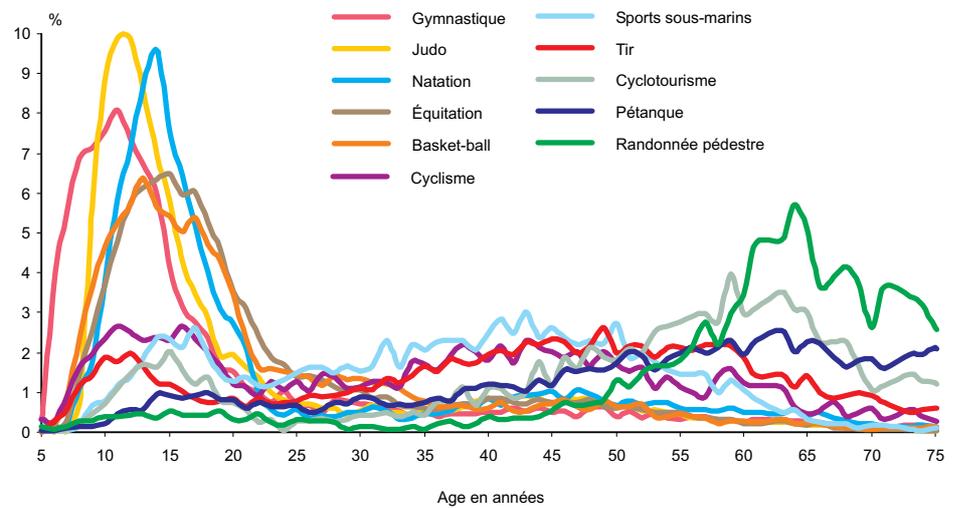
### Terrains de football et de pétanque, courts de tennis et plateaux EPS

Au-delà du nombre, c'est la nature, la qualité et l'accessibilité des équipements qu'il faut surtout retenir.

À ce titre, les 2 357 terrains de grands jeux (dont 2 226 terrains de football), les 1 614 courts de tennis, les 1 339 bouledromes (dont 1 245

### Gymnastique, judo et natation pour les jeunes - Randonnée pédestre et cyclotourisme pour les seniors

Répartition des licenciés par âge dans les grandes fédérations, Lorraine 2007-2008

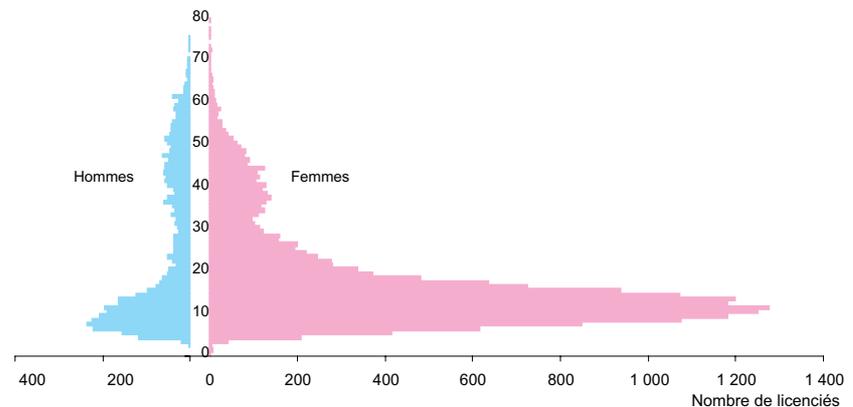


Gymnastique : hors gymnastique volontaire et d'entretien

Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

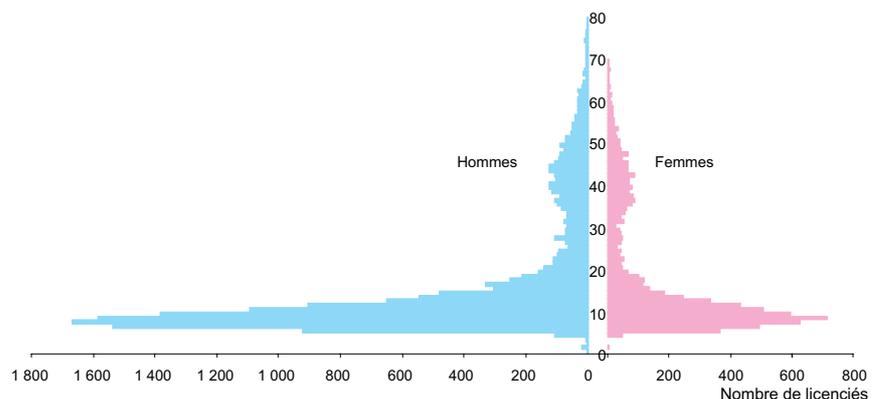
### L'équitation, sport pratiqué en majorité par les jeunes filles

Licenciés en équitation par sexe et âge, Lorraine 2007-2008



### Le judo, sport pratiqué en majorité par les jeunes garçons

Licenciés en judo par sexe et âge, Lorraine 2007-2008



Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine



les seront de plus en plus fréquentées car les effectifs des seniors, les principaux licenciés en randonnée pédestre, vont augmenter de manière significative avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby-boom d'après-guerre.

Dans la même catégorie d'équipements, la Lorraine compte 326 sites de pêche, 73 sites de spéléologie sportive et/ou éducative et 41 espaces de pratique spéléologique presque exclusivement en Meuse, 48 falaises d'escalade, 28 parcours fixes de course d'orientation, etc.

### Parachutistes et adeptes du sport automobile : les plus éloignés de leur club

Une autre vision de la pratique sportive en Lorraine est offerte par l'accessibilité des équipements. Elle est mesurée à travers la localisation des clubs (en zone urbaine, périurbaine ou rurale) ainsi que par la distance entre les clubs et le domicile des licenciés qui leur sont rattachés. Cette information est disponible pour une trentaine de disciplines.

Les espaces urbains regroupent la moitié des clubs. Cette observation vaut notamment pour les clubs de sports d'opposition (aïkido, boxe, échecs, escrime, karaté et savate) à l'exception du judo, pour trois sports collectifs (basket-ball, rugby et volley-ball), mais aussi pour l'aéronautique, l'athlétisme, la gymnastique sportive, l'haltérophilie, la natation, le sport automobile, les sports sous-marins, le triathlon. Pour toutes ces disciplines, 60% au moins des clubs sont implantés en ville.

Les licenciés domiciliés en zone urbaine bénéficient d'une proximité géographique et d'un accès plus rapide aux différents clubs sportifs. C'est donc logiquement qu'ils constituent plus de la moitié des licenciés dans les disciplines ci-dessus, notamment pour la boxe et le squash où ils représentent 75% des pratiquants.

Seules quelques disciplines assurent un meilleur équilibre de l'implantation des clubs dans les espaces périurbains et ruraux. Il s'agit de l'équitation, du football, du judo et du tir. Rapporté à la population présente, les habitants des zones périurbaines sont ainsi plus fréquemment licenciés en judo, et surtout football et équitation. Les ruraux sont surreprésentés en tir, mais aussi ski et natation.

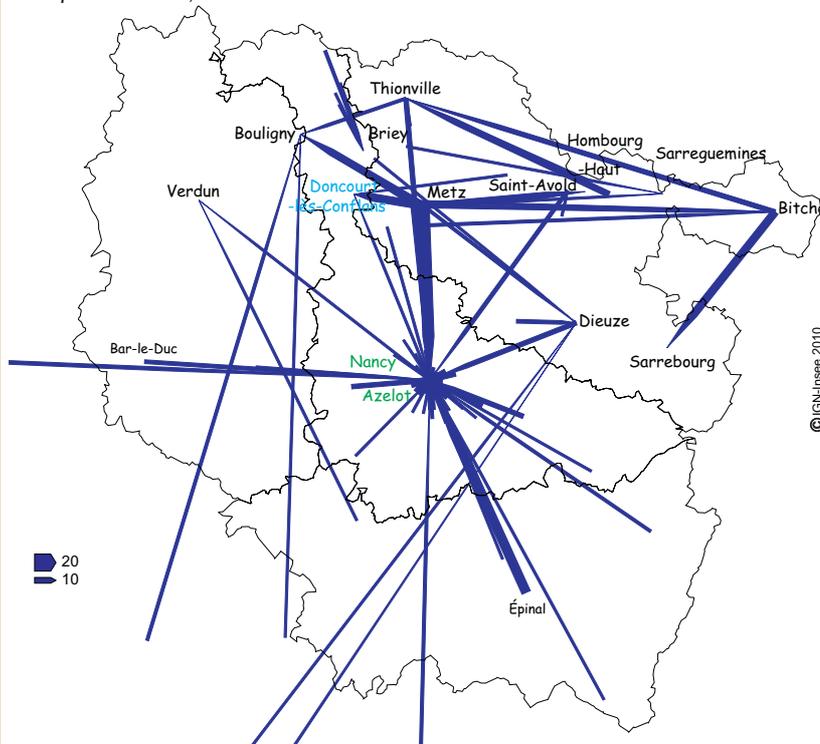
Mais pour tous, la distance à parcourir pour accéder à son lieu de pratique dépend du maillage des équipements sur le territoire régional. Cette distance est maximale pour qui pratique le parachutisme (45 km ou plus pour la moitié des licenciés) et le sport automobile (30 km), ces deux disciplines ne comptant respectivement que 17 et 9 clubs en Lorraine. Inversement, la moitié des footballeurs, judokas ou adeptes de la pétanque parcourent moins de 2 km, du fait d'un nombre important de terrains et de salles adaptés.

### Le nombre d'habitants détermine le degré d'équipement

La taille de la commune apparaît comme un facteur déterminant pour expliquer la présence ou non d'équipements. Alors que l'on compte en moyenne près de 7 équipements

#### Fort rayonnement des deux écoles nationales de parachutisme

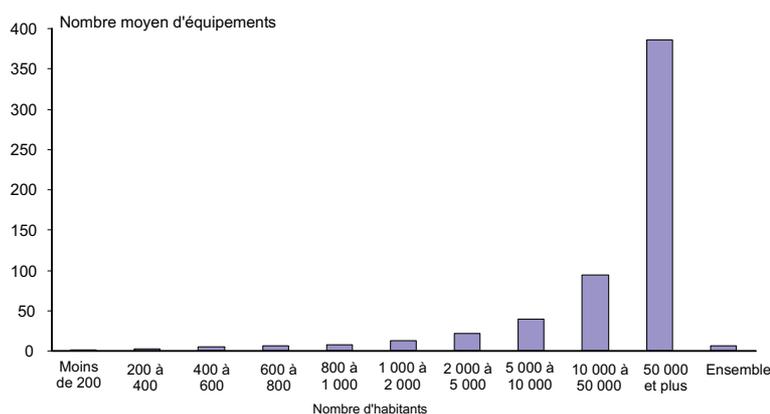
Déplacements domicile-club des licenciés des clubs lorrains de parachutisme, en 2007-2008



Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

#### Le nombre d'équipements croît avec le nombre d'habitants

Nombre moyen d'équipements suivant le nombre d'habitants de la commune, Lorraine en 2009



Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

par commune, à partir de 1 000 habitants on en recense déjà le double, et à partir de 2 000 habitants le triple. Les communes de 5 000 à 10 000 habitants comptent en moyenne 40 équipements, et celles de 10 000 à 50 000 habitants 95.

Inversement, une commune sur quatre ne possède aucun équipement. Ces 600 communes, pour l'essentiel de petites communes de moins de 300 habitants, ne regroupent que 3% des Lorrains.

Il est possible de calculer le seuil minimal de population à partir duquel on trouve une fois sur deux tel ou tel équipement. Ainsi le terrain de football, équipement le plus fréquent, est présent dans la moitié des communes dès qu'elles comptent de 400 à 600 habitants. Et au-delà de ce seuil, au moins quatre sur cinq en sont équipées. Pour le terrain de pétanque, le seuil d'une commune sur deux équipée est atteint dès 600 à 800 habitants, pour le court de tennis dès 800 à 1 000 habitants et pour le plateau EPS dès 1 000 à 2 000.

Globalement, 62% des communes de la région accueillent au moins un de ces quatre équipements sportifs, soit plus que de communes comptant un commerce alimentaire (17%), un bureau de poste (18%) ou une école primaire (55%).

Il faut par contre attendre en moyenne 2 000 habitants pour une salle multisports et 5 000 habitants pour un bassin de natation. Ils représentent un investissement financier lourd, tant au moment de leur construction qu'au fil de leur exploitation.

## Synergie sport-tourisme dans les Vosges et à Amnéville

Un grand nombre d'équipements se trouvent à proximité des grandes agglomérations. Ces espaces cumulent moyens élargis de financement et proximité immédiate de pratiquants. Mais quelques communes disposent d'un nombre remarquable d'installations eu égard à leur taille, ou à leur éloignement des zones urbaines les plus densément peuplées.

Plusieurs d'entre elles se caractérisent par un profil touristique marqué. Les équipements y jouent un rôle d'attraction ou agissent en complément d'atouts naturels.

Le département des Vosges est ici très bien représenté avec La Bresse et Gérardmer (112 et 68 équipements), mais aussi à un degré moindre Xonrupt-Longemer, Le Tholy, Vagney, Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang (30 à 40 équipements chacune). Ces communes illustrent les synergies entre le sport et le tourisme. C'est le cas notamment dans les équipements liés aux sports de nature (boucles de randonnée, parcours fixes de course d'orientation, falaises d'escalade, parcours acrobatiques en hauteur/sites d'acrobranche, etc.), aux activités aquatiques et nautiques (bassins de natation, baignades aménagées, etc.), aux activités aériennes (aires de décollage et atterrissage, etc.), et bien sûr au ski (pistes et tremplins).

S'y ajoutent les deux stations thermales de Contrexéville et surtout Vittel. Cette dernière est particuliè-

rement dotée en équipements haut de gamme : parcours de golf, bassins de natation, hippodrome, salles et terrains spécialisés (pour la danse et la gymnastique sportive, le culturisme et la lutte, la musculation/cardio-training, l'escrime, l'athlétisme, le tennis, le football, le rugby, le basket-ball, le beach-volley, le tir à l'arc ou à la cible, etc.)

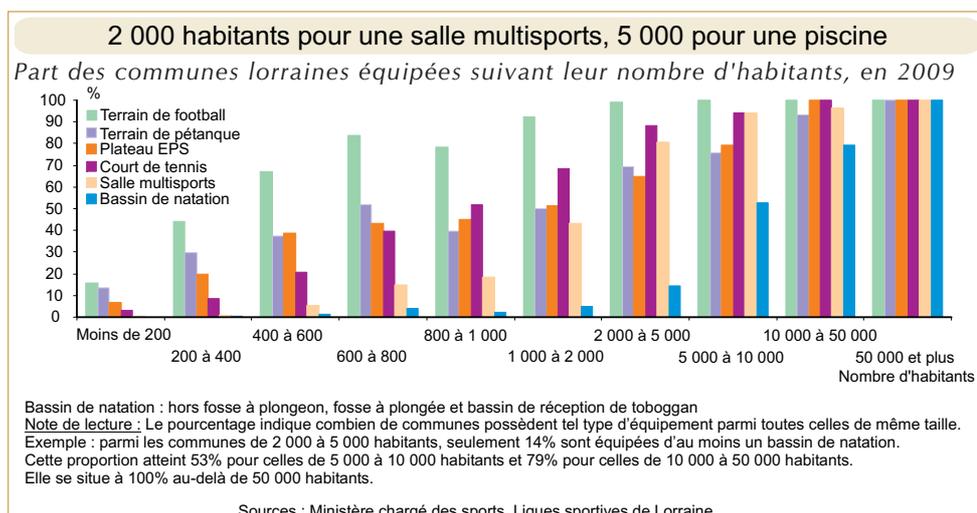
Seule Amnéville, parmi les communes de moins de 10 000 habitants, rivalise en termes d'équipements et d'image avec Vittel. Outre ses nombreuses installations thermales et de loisirs, la cité mosellane possède notamment côté équipements sportifs la quatrième enceinte de Lorraine, mais la première couverte, ainsi que la seule piste de ski indoor de France qui est aussi la plus grande d'Europe.

Enfin, huit petites communes de moins de 1 000 habitants se distinguent dans cette catégorie sport-tourisme : Heudicourt-sous-Côtes et Marville (55), Baerenthal, Éguelshardt, Mittersheim, Mouterhouse, Rhodes, et Saint-Quirin (57). Elles allient notamment équipements de nature, aquatiques et nautiques, équestres et de grands ou petits jeux, et présence de plans d'eau et de résidences secondaires.

## Présence militaire et tir, lien confirmé

La présence, actuelle ou passée, d'un établissement militaire ne semble pas avoir un effet notable pour expliquer le niveau d'équipements sportifs d'une commune. Dans la région, Lunéville, Nancy et Toul (54), Commercy, Étain, Thierville-sur-Meuse et Verdun (55), Bitche, Dieuze, Metz, Morhange, Phalsbourg, Sarrebourg et Thionville (57), Épinal (88) doivent avant tout à leur taille de posséder toutes un stade d'athlétisme, ou à défaut une piste d'athlétisme isolée, ainsi que des salles multisports et de nombreux terrains de grands jeux et terrains extérieurs de petits jeux collectifs.

Toutefois, une corrélation forte existe entre la présence d'un établissement militaire et celle d'un pas de tir. Chacune des 15 villes citées précédemment compte au



moins un pas de tir à la cible. Ensemble, elles regroupent 43 des 203 équipements de ce type recensés dans la région. Même si l'on trouve plus de pas de tir à la cible à Amanvillers, Creutzwald et Volmerange-les-Mines (8 ou 9 chacune), l'hypothèse évoquée d'une pratique du tir, plus répandue en Lorraine du fait d'une présence militaire plus forte, trouve ici sa validation.

### Potentiel fiscal communal élevé, un atout mais pas toujours dédié au sport

Le lien entre niveau d'équipements sportifs et richesse fiscale des collectivités reste plus difficile à appréhender. Ce niveau dépend des choix politiques de chaque localité dans l'affectation de ses ressources et aussi du transfert d'une partie de celles-ci aux EPCI. L'absence de

données sur le degré de qualité des équipements ne permet pas non plus de conclure que la manne financière que peut constituer pour certaines communes la taxe professionnelle tirée de la présence d'un grand employeur est affectée à des équipements prestigieux.

La commune de Trémery (usine PSA) dispose en 2008 du deuxième potentiel fiscal de la région (31 000 euros par habitant). Elle est propriétaire de tous les équipements sportifs implantés sur son territoire, mais ceux-ci ne sont qu'au nombre de 20. Parmi les autres communes aisées que sont Cattenom (centrale EDF), Batilly (SOVAB) et Hambach (Smart), avec respectivement 14 500, 7 800 et 5 600 euros par habitant, seule Batilly se situe au même niveau de propriété communale des équipements.

Un potentiel fiscal communal élevé reste un atout pour se doter d'équipements et les entretenir. Ludres (54), Florange, Gandrange, Saint-Avold, Sarralbe et Sérémange-Erzange (57) et Golbey (88), autres municipalités dotées de moyens financiers parmi les plus élevés de la région et propriétaires de la plupart des équipements de leur commune, illustrent le mieux ce phénomène.

### 1985-2004, période faste pour la construction

Un équipement sportif lorrain sur cinq a été mis en service avant 1975. C'est le cas pour les terrains de football, dont l'édification s'est poursuivie régulièrement à raison de 30 à 50 par an jusqu'en 2004. Mais près d'un équipement sur deux date de la période 1985-2004, époque faste pour la construction. Depuis celle-ci s'est sérieusement ralentie et seuls 5% des équipements sont postérieurs à 2004. Cependant, ce ralentissement résulte peut-être d'une relative saturation, ou de priorités données à l'entretien ou à la rénovation.

Si l'ancienneté n'est pas préjudiciable pour certains types d'équipements tels les aérodromes ou les pas de tir, pour d'autres, telles les salles de sport, le vieillissement est plus préoccupant. En Lorraine, 40% des salles multisports

#### Des équipements rares ou remarquables : vélodromes, boudrome 32 pistes, remontées mécaniques, canoë-kayak en ville, snowhall, stand de tir

L'histoire, la géographie ou la volonté des hommes expliquent aussi la présence d'équipements sportifs rares et remarquables.

Le vélodrome extérieur de Commercy (55) est un des deux seuls équipements du genre en Lorraine, avec celui de Lunéville. Construit en 1947 et rénové en 2005, il accueille des compétitions régionales, nationales ou européennes, mais reste peu employé.

Pour la saison hivernale 2008-2009, les remontées mécaniques pour domaines skiables des Vosges ont enregistré 768 500 journées-skieurs commercialisées, approchant le record de 2005-2006 à 876 000.

Le parcours de canoë-kayak créé en 1988 à Épinal (88), première réalisation française en ville, permet d'accueillir des compétitions internationales (Coupe d'Europe des clubs) et des stages de préparation olympique. Depuis ont été aménagés d'autres sites remarquables, comme ceux de Nancy-Tomblaine, Metz, Pont-à-Mousson et Gérardmer. Ce dernier site, exemple de mutualisation d'équipements, peut accueillir des compétitions nationales d'aviron.

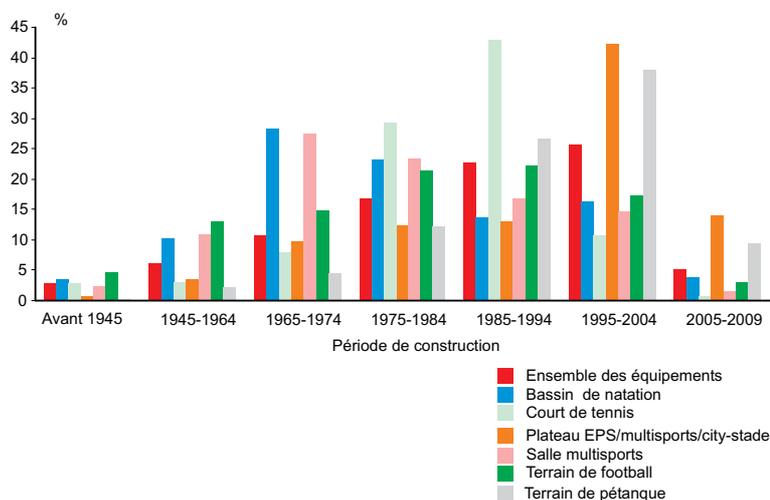
Le boudrome couvert de la Boule de l'Est à Behren-lès-Forbach (57), avec 1 000 m<sup>2</sup> et 32 pistes, est l'un des seuls de cette taille en Lorraine avec ceux de Nancy, Pont-à-Mousson et Velaine-en-Haye. Cela lui a permis d'accueillir en mars 2010 la finale nationale de la Coupe de France des clubs de pétanque.

Le snowhall d'Amnéville (57) a ouvert en 2005. Avec sa piste de 500 mètres de long, 35 mètres de large et 90 mètres de dénivelée, il offre l'unique piste de ski indoor de France et la plus grande d'Europe. En 2009, il a accueilli 450 000 adeptes du ski alpin ou du surf des neiges (snowboard).

L'Eurostand de Volmerange-les-Mines (57) permet d'accueillir des compétitions internationales, nationales et régionales de tir. Il dispose de plus de 10 sortes de pas de tir, pour 323 postes de tir.

#### 1965-2009 : des piscines aux plateaux EPS

Répartition des équipements par période de construction



Bassin de natation : hors fosse à plongeon, fosse à plongée et bassin de réception de toboggan

Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

ont plus de 35 ans. On en créait encore une douzaine chaque année au cours de la période 1985-2004, mais depuis le rythme est tombé à trois. En matière d'ancienneté, les bassins de natation sont également parmi les plus mal lotis. En partie issus du programme national "1 000 piscines" lancé au début des années 1970 suite au dramatique naufrage de

du bateau "la Fraidieu", 42% ont plus de 35 ans.

Les constructions de courts de tennis sont pour près de la moitié concentrées sur la décennie 1985-1994. Elles semblent avoir suivi la médiatisation de cette discipline et les bons résultats des sportifs français lors de cette période.

### Zoom sur la natation

La natation est la douzième discipline sportive en nombre de licenciés en Lorraine, mais l'activité des bassins est d'abord ludique avant d'être sportive, et l'enjeu de sa pratique débute par l'apprentissage de la nage et la prévention des noyades, avant même le sport et la compétition.

#### Des bassins en majorité publics

Ces motifs ont conduit les pouvoirs publics depuis l'après-guerre à entreprendre la construction de bassins de natation sur le territoire national. Les collectivités publiques sont donc propriétaires de 90% des installations, en Lorraine comme en France. Elles sont aptes à supporter des dépenses lourdes en investissement et en fonctionnement.

#### Natation : l'offre en équipements

Type de bassin	Nombre
Bassin mixte de natation	68
Bassin ludique de natation	66
Bassin sportif de natation	43
Fosse à plongeon	4
Fosse à plongée	3
Total	184

Source : Ministère chargé des sports, Lignes sportives de Lorraine

Presque la moitié des 177 bassins de natation (\*) recensés en Lorraine sont implantés en Moselle. Dans deux cas sur trois, ils se trouvent dans des communes de plus de 5 000 habitants. Ils restent rares dans le périurbain où l'on n'en compte que 23. L'espace rural est lui aussi moins bien équipé : 37 bassins seulement y sont localisés, presque exclusivement dans des pôles d'emploi ruraux et/ou chefs-lieux de canton. Seules 9 communes échappent à cette règle : Marville (55), Baerenthal, Harprich, Mouterhouse et

Val-de-Bride (57), Bleurville, La Chapelle-aux-Bois, Ville-sur-Illon et Saint-Maurice-sur-Moselle (88). Les bassins implantés en zone rurale disposent toutefois dans plus de la moitié des cas d'installations en "intérieur", soit une proportion presque identique aux bassins implantés en milieu urbain.

#### Groupements de communes : de plus en plus impliqués

Parmi les 36 bassins créés depuis 1995, 83% l'ont été à l'initiative des collectivités locales, les autres d'un établissement privé commercial. Les bassins ludiques représentent environ 60% de ces nouveaux bassins (66% en cas d'opérateurs privés).

Depuis 1985, les bassins publics étaient réalisés dans plus de deux cas sur trois en zone urbaine, où la proportion de jeunes, cœur de cible des licenciés, et l'afflux de population active dans la journée sont les plus forts. À partir de 2005, ils sont construits dans le périurbain, où la croissance de la population est la plus marquée et où le déficit d'offre est persistant (seulement 23 bassins, pour moins de 10% de la surface de bassin disponible).

Les groupements de communes s'impliquent désormais plus que les communes : ils ont assuré 4 des 6 créations observées depuis 2005 (contre seulement 8 sur 29 entre 1995 et 2004).

#### Pratique supérieure dans les Vosges

La surface et la longueur des bassins, leur type couvert ou découvert dont découle leur ouverture en été et/ou en hiver, ainsi que la distance pour y accéder, sont des éléments à prendre en compte pour réellement évaluer ce type d'équipement à fort enjeu de société.

En moyenne, les bassins de natation de Lorraine offrent à l'année 19 m<sup>2</sup>/1 000 habitants. Cette proportion se retrouve en Meurthe-et-Moselle et Moselle. Mais elle est nettement plus faible en Meuse (12 m<sup>2</sup>/1 000 habitants), et plus forte dans les Vosges (26 m<sup>2</sup>/1 000 habitants), où elle est équivalente à la moyenne nationale.

Les bassins de natation vosgiens sont les plus grands, mais aussi les plus éloignés pour leurs licenciés. La moitié d'entre eux doivent parcourir 6 km pour rejoindre leur club, contre 4 pour les pratiquants de Meurthe-et-Moselle et Meuse (ces informations ne sont pas disponibles pour la Moselle). Cela n'empêche pas les Vosgiens d'être les plus pratiquants (436 licenciés pour 100 000 habitants).

En Lorraine, le taux de bassins couverts est élevé (73%) mais ce type d'équipement qui permet une pratique tout au long de l'année est très rare dans l'espace rural. Par ailleurs, seulement 14 bassins disposent d'une longueur de 50 mètres (5 en Meurthe-et-Moselle et Moselle, 3 dans les Vosges et 1 en Meuse).

(\*) bassins de natation ludique, sportif ou mixte, hors fosse à plongeon, fosse à plongée et bassin de réception de toboggan.

Les terrains de pétanque ont été créés en grand nombre à partir de 1985, au rythme de 30 par an jusqu'en 1994, puis de 45 par an au cours de la décennie suivante. Ils ont été rattrapés dans les années 2000 par les plateaux EPS (près de 50 par an entre 1995 et 2004), dont 55% ont moins de 15 ans.

Depuis 2005, de nouveaux équipements "bâti" et "non bâti" accompagnent le développement de nouvelles pratiques sportives. Aux côtés des 166 plateaux EPS, 117 terrains de pétanque et 68 terrains de football, on a tracé 56 boucles de randonnée, édifié 29 carrières et 23 manèges pour chevaux, 28 skate-parks, 24 terrains extérieurs de basket-ball, 17 salles de musculation/cardiotraining, etc.

### Propriété et gestion avant tout communales

Dans plus de 90% des cas, le domaine public possède et gère les équipements sportifs lorrains.

Les communes sont propriétaires de 76% des équipements, très loin devant les groupements de communes (5%), l'État et les associations (3% chacun). Elles prédominent également dans leur gestion qu'elles assurent à 63%, avec le soutien d'associations dans 19% des cas.

L'État n'est significativement propriétaire que pour quatre types d'équipements : un des trois circuits de motonautisme, 13 ports de plaisance sur 30, 6 aérodromes sur 27, et surtout la quasi-totalité de la centaine d'espaces ou sites de spéléologie.

Quant aux associations, elles sont propriétaires de 5 bassins d'exercices aquatiques (\*) sur 19, de 8 carrières de dressage/ronde de longe pour chevaux sur 34, de 47 pas de tir à la cible sur 203, et surtout de 4 pistes de courses équestres sur le plat sur 7, de 6 refuges de montagne sur 12, et de 10 pas de tir au plateau sur 20.

Le secteur privé n'est propriétaire que de 8% des équipements. Il ne conteste l'hégémonie du public que pour les équipements équestres en

(\*) équipement de forme et de santé au sein d'un centre de soin ou de remise en forme.

général qu'il détient en moyenne à 70% ; les parcours de golf 9 et 18 trous (environ 50%) et swingolf (100%) ; les bowlings (50%) ; les salles de musculation/cardiotraining et culturisme (20%), de billard, badminton et squash (50% à 60%) et les terrains de paintball (30%) ; les stations de ski (40%) ; les circuits et pistes de sports mécaniques (35%), notamment les circuits de vitesse (60%), les pistes de kart (90%) ; les équipements d'activités de forme et de santé (31%), notamment les bassins d'exercices aquatiques (50%) et les salles de cours collectifs (60%).

Les sites de pêche et d'activités aériennes sont aussi pour 20% et 30% d'entre eux la propriété du secteur privé, mais il s'agit alors d'un secteur privé non commercial. Il possède notamment des aires d'atterrissage et de décollage, ainsi que des pistes d'ULM.

### Intercommunalité pour les bassins de natation

En 2009, plus de 95% des communes et de la population lorraines vivent sous le régime de l'intercommunalité. Les communautés de communes (CC), communautés d'agglomération (CA) et communautés urbaines (CU) font aujourd'hui partie intégrante du paysage territorial.

La construction, le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs et culturels sont des compétences qui peuvent être dévolues à ces établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le regroupement des moyens, la mutualisation des coûts et des usages, peuvent leur permettre de se doter d'équipements, tout en rationalisant leur implantation sur le territoire.

Mais les EPCI existants en 2009 ne sont propriétaires que de 5% des équipements.

Ces équipements sont au nombre de 780, dont 260 boucles de randonnée. Les EPCI n'assurent la gestion que de 720 d'entre eux. Leur présence en tant qu'acteur du sport pour les équipements "bâtis" n'est significative qu'en ce qui concerne les bassins de natation : 55 en pro-

priété et 59 en gestion (soit un sur trois) ; et à un degré moindre les salles multisports : 76 en propriété et 78 en gestion (soit une sur dix).

### Golf : très prisé des Allemands et Luxembourgeois

37 parcours de golf sont recensés dans la région, dont 16 "18 trous", 12 parcours d'initiation, 8 "9 trous" et 1 swingolf. On compte également 23 practices (plateaux de plusieurs centaines de mètres de long destinés à l'initiation et à l'entraînement).

Alors que l'on ne comptait que 9 équipements en 1984 (dont 6 parcours), le rythme de construction semble avoir bénéficié de la médiatisation de ce sport. Entre 1985 et 1994, 33 équipements ont été réalisés. La moitié des équipements actuels datent donc de cette période.

Nécessitant des surfaces au sol importantes, ils constituent des investissements coûteux en espace disponible et en entretien régulier. Ils représentent moins de 0,4% des équipements sportifs lorrains.

Deux critères au moins semblent guider l'implantation des golfs.

Le premier est l'espace disponible dans un cadre de qualité environnementale, en bordure d'un bassin de population important (dans la banlieue de Nancy et de Metz). Ce bassin peut s'étendre au-delà de la frontière française : golfs de Bitche et Sarreguemines à proximité de l'Allemagne, de Basse-Rentgen aux portes du Luxembourg.

Le second critère est le tourisme (à Nonsard-Lamarche et Vittel).

Ce qui fait la spécificité des 13 200 golfeurs inscrits dans un des 33 clubs lorrains, est l'importance parmi eux des résidents hors Lorraine : 27%. En tête viennent les joueurs résidant en Allemagne (estimés à près de 2 200), devant ceux du Luxembourg (1 150), du Bas-Rhin (440) et de Belgique (145).

Dans certains clubs proches des frontières, ils constituent même la majorité des pratiquants, comme à Bitche (55%), Sarreguemines (72%) et Basse-Rentgen (87%).

### Moins de sites d'escalade et de spéléologie, de terrains de rugby et de squash ...

La Lorraine rassemble 5% des équipements de France métropolitaine, pour 4% de la population de 5 à 75 ans. Elle dispose a priori d'atouts pour assurer une pratique sportive à ses habitants. Néanmoins, pour certaines disciplines, la région souffre d'une densité d'équipements nettement inférieure à celle observée en moyenne au niveau national.

Ramenées à la population, les aires de sports de glace sont moins nombreuses dans la région, tout comme les bassins de natation (voir encadré p. 10) et surtout les sites de baignade aménagés, moitié moins fréquents. Les courts de tennis sont proportionnellement 30% moins nombreux qu'en France. Mais pour la natation et le tennis, cela n'influe pas sur le nombre de pratiquants qui proportionnellement reste du même ordre qu'au niveau national.

Pour quatre disciplines, le manque de sites ou d'installations spécifiques pourrait en partie expliquer une pratique moindre. Il s'agit du squash, de l'escalade (sur falaise et bloc), de la spéléologie (hormis en Meuse) et du rugby. La densité d'équipements observée en Lorraine est inférieure d'au moins la moitié à celle de la France, et la pratique est respectivement, 2, 3, 4 et 13 fois plus faible. La Lorraine est également, proportionnellement à sa population, moins bien dotée en salles spécialisées pour la boxe, le judo, l'haltérophilie et la lutte, ainsi qu'en parcours de golf (surtout les 9 trous).

### ... et plus de terrains extérieurs

La région est en revanche mieux équipée en terrains extérieurs de handball, basket-ball, terrains de pétanque, paintball et surtout de quilles ; en équipements d'athlétisme (surtout aires de lancer et de saut) et parcours sportifs ou de santé ; en pas de tir (tir à l'arc et surtout tir à la cible) ; en salles spécialisées pour le badminton, le culturisme, la musculation/cardio-training, le bowling et surtout le billard, les échecs ; en circuits de moto-cross, sites de course

sur piste ; en plateaux d'EPS et skate-parks ; en structures de tourisme équestre ; en sites de pêche.

## Les grandes enceintes sont rares

Le sport étant aussi un spectacle, les capacités d'accueil du public dans les équipements lorrains peuvent être une amorce pour encourager une pratique ultérieure. Mais les stades et les salles couverts de grande taille restent rares.

En 2009, on recense 24 enceintes offrant 1 000 places ou plus en tribunes, pour l'essentiel autour de terrains et salles de grands jeux et de salles multisports. Les plus importantes, dédiées principalement au football, sont en termes de capacité les stades Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz (près de 27 000 places) et Marcel Picot à Tomblaine (un peu plus de 20 000 places). Ce dernier, dans la perspective d'accueillir des matchs de l'Euro de football 2016, s'est engagé dans un projet d'agrandissement qui porterait sa capacité à 35 000 places. Pour le Stade Saint-Symphorien, un projet d'extension à 35 000 places également est en cours de réflexion.

Suivent le stade de la Colombière à Épinal (8 100 places) qui accueille également des épreuves de saut, lancer et course sur piste ; le stade omnisports de Thionville (près de 3 000 places) et l'hippodrome régional de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy (1 500 places).

Côté structures intérieures, deux lieux seulement répondent à la définition nationale de "grande enceinte couverte" (plus de 5 000 places) : le Galaxie à Amnéville, première structure du genre, capable d'accueillir 7 400 personnes pour des activités aussi variées que le football, le handball et le basket-ball, mais aussi la boxe, la gymnastique, la danse, la natation synchronisée et le patinage sur glace, voire le moto-cross et le karting ; le Palais des sports Jean Weille (Gentilly) à Nancy et ses 6 000 places, temple du basket-ball, qui accueille occasionnellement du volley-ball, du handball, du tennis et de la gymnastique, etc. Les Arènes de Metz, autre enceinte couverte,

reçoivent bon nombre de compétitions de niveau national et international avec 4 700 places assises.

## 10<sup>ème</sup> rang national pour la pratique sportive

Il n'existe pas de rapport entre le nombre d'habitants et le taux de licenciés, les régions les plus peuplées n'étant pas forcément les plus sportives. Il semble que la proximité de la mer ou de la montagne, qui élargit l'offre de disciplines et attire nombre de touristes d'autres régions, ainsi qu'un climat plus clément, favorisent la pratique sportive.

Rapporté à la population des personnes de 5 à 75 ans qui constituent l'essentiel des licenciés, la Bretagne apparaît comme la région où le ratio licenciés/population est le plus élevé (355 licenciés pour 1 000 habitants, pour 283 en France métropolitaine), devant les Pays de la Loire (320), Rhône-Alpes, Limousin et Midi-Pyrénées (312 chacune), Poitou-Charentes (307), etc.

Deux éléments contribuent fortement à ce positionnement de la région Bretagne : le premier tient à

une pratique sportive spécifique, la voile, qui regroupe 68 000 licenciés, soit proportionnellement 5 fois plus de pratiquants qu'en France ; le second se rapporte à une fédération très bien représentée, l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) forte de ses 158 000 membres, soit 17% des licenciés, contre 5% en France.

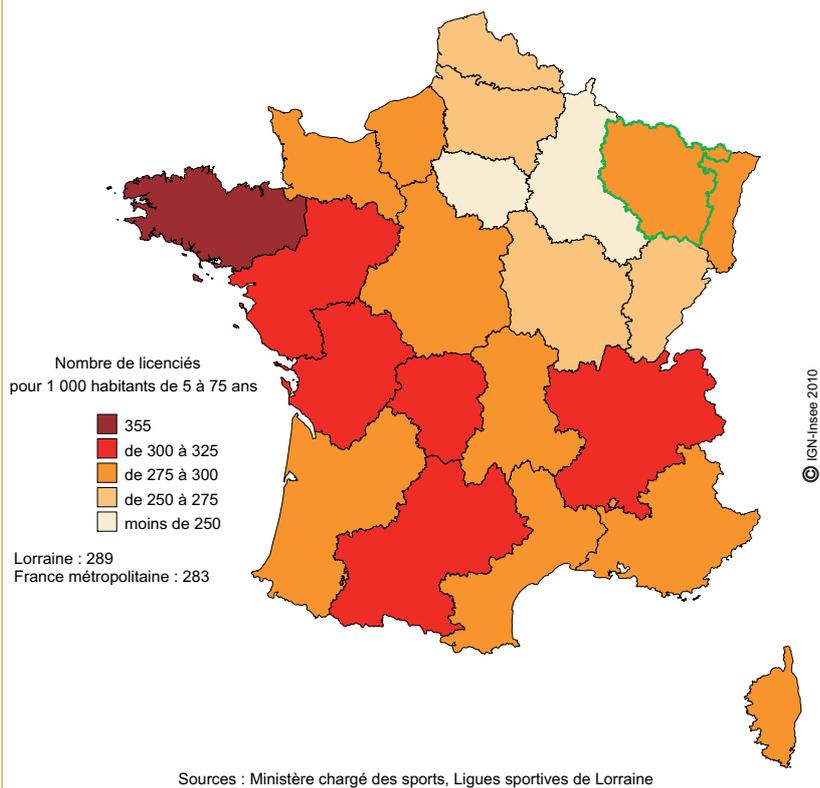
Dans le classement national, la Lorraine (289 licenciés pour 1 000 habitants) figure à un honorable 10<sup>ème</sup> rang, alors que Champagne-Ardenne (240) et Ile-de-France ferment la marche.

## Les filières d'accès au Sport de Haut Niveau

Suite à la suppression des Sections Sport-Étude (SSE) en 1984, placées alors sous la responsabilité de l'Éducation Nationale sous l'appellation de Sections Sportives Scolaires (SSS), apparaissent les Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF) qui permettent aux sportifs de haut niveau de différentes disciplines de pratiquer leur activité sportive tout en organisant leur parcours de formation (scolaire, universitaire et professionnelle).

### La Bretagne, région avec la plus forte proportion de licenciés

Nombre de licenciés dans la population des 5 à 75 ans, en 2009



À partir de 1995, la refonte du Sport de Haut Niveau (SHN) français a donné naissance aux filières d'accès au SHN. Chaque filière est propre à une discipline reconnue de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau (CNSHN).

Les filières sont composées des Pôles Espoirs et des Pôles France. Les Pôles Espoirs regroupent pour la majorité des disciplines, l'élite régionale voire interrégionale d'une pratique sportive ainsi que les sportifs "à potentiel". Ce sont donc des centres d'entraînement permanents, constitués de sportifs s'entraînant ensemble tout au long de la saison

(principe de regroupement de l'élite). Les Pôles France constituent quant à eux les structures d'élite propres à chaque fédération sportive. Ils sont chargés de la planification, de l'entraînement et du suivi des meilleurs sportifs des disciplines concernées.

En 2010, la Lorraine compte 13 Pôles Espoirs, dont 6 au Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Lorraine (CREPS) à Essey-lès-Nancy, et 6 Pôles France, tous à ce même CREPS.

On dénombre également 4 centres de formation de clubs professionnels, dépendant de l'ASNL à Nancy

et du FC Metz pour le football, du SLUC à Nancy pour le basket-ball, et de Metz-Handball pour le handball féminin. Un cinquième est en projet à Vandœuvre-lès-Nancy pour le volley-ball féminin.

## 468 sportifs de haut niveau

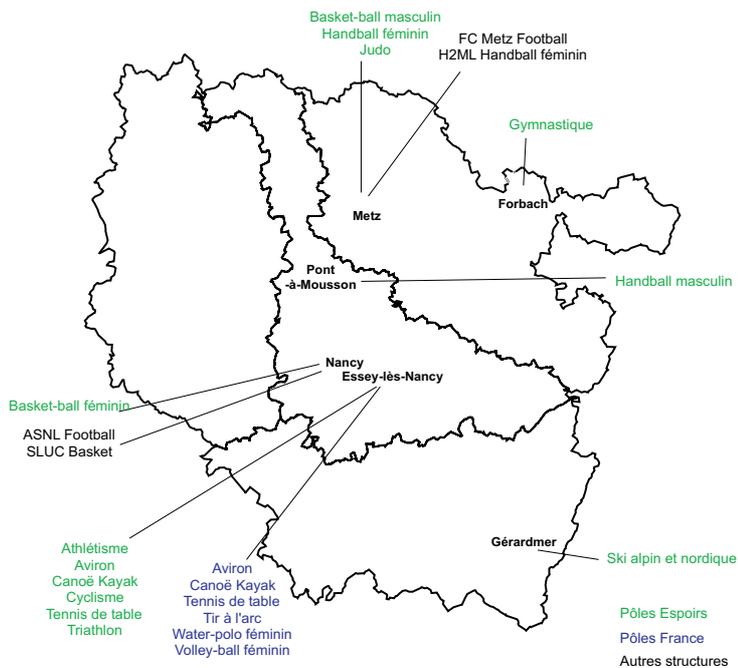
La Lorraine compte, en 2009, 468 sportifs de haut niveau (espoirs inclus). 51% s'entraînent en Pôles en Lorraine, 44% en clubs et 5% dans d'autres dispositifs.

Le terme "sportif de haut niveau" est réglementé et fait l'objet annuellement d'une proposition à la Commission Nationale du SHN (CNSHN). La liste de ces sportifs est officielle dans le courant du mois de novembre et se compose de différentes catégories. La liste "**Jeunes**" regroupe les jeunes sportifs "à fort potentiel" dans l'optique de l'atteinte du haut niveau. Il s'agit souvent des collectifs "équipes de France Jeunes". La liste "**Seniors**", regroupe les sportifs seniors sélectionnés en équipe de France. La liste "**Élite**" concerne les sportifs "d'excellence" visant des médailles et des titres lors des compétitions de référence (Jeux Olympiques, championnats du Monde et d'Europe). La liste "**Reconversion**" permet au sportif en fin de carrière de bénéficier, pendant deux ans, des avantages inhérents à l'inscription sur les listes de haut niveau afin de faciliter sa reconversion professionnelle ou sa formation.

Il existe deux autres listes qui ne sont pas considérées comme étant de haut niveau. La liste "**Espoirs**" représente une "pré-liste" de haut niveau et permet au jeune sportif d'être repéré en tant que sportif de haut niveau "en devenir". La liste "**Partenaires d'entraînement**" permet aux disciplines d'opposition directe notamment, de pouvoir bénéficier d'une réserve de sportifs de "bon niveau" afin de faire varier l'adversité à l'entraînement. Ces sportifs étant obligés de se libérer afin de pouvoir participer aux séances d'entraînement, ils sont reconnus sur cette liste "particulière" leur donnant certains droits en matière d'organisation de l'emploi du temps.

### 13 Pôles Espoirs, 6 Pôles France et 4 centres de formation de clubs professionnels

Implantation des structures du haut niveau, en juin 2010



Sources : Ministère chargé des sports, Ligues sportives de Lorraine

### Septembre 2010 : place au "Parcours de l'Excellence Sportive"

Une réforme du Sport de Haut Niveau français a conduit le Ministre chargé des sports à mettre en place une nouvelle organisation. Le but premier, après les bilans mitigés des deux dernières olympiades, étant de recentrer les moyens dont bénéficient les SHN en France vers l'élite.

Ce dispositif, dans lequel se retrouvent les structures de haut niveau existantes (Pôles) ou non, se nomme dès septembre 2010 : le "Parcours de l'Excellence Sportive" (PES). Selon les orientations fédérales, le type de "structures" inscrites dans ce parcours est très variable. Il doit proposer une organisation permettant l'accès au haut niveau sans compromettre la logique de double projet. Les types de "structures" éligibles au PES sont précisément : les Pôles (France et/ou Espoirs), les centres d'entraînement, les centres de formation des clubs professionnels, les groupements de sportifs, le "team" privé, le sportif isolé bénéficiant d'une organisation en rapport avec le cahier des charges, la cellule familiale. La Lorraine était positionnée au 4<sup>ème</sup> rang des régions françaises en nombre de sportifs sélectionnés à Pékin en 2008.

## Savoir plus :

- Annuaire du sport en Lorraine, Comité régional olympique et sportif de Lorraine, édition 2009

- Sports et handicaps, guide des pratiques sportives en Lorraine, DRJSCS de Lorraine, Comité régional Handisport de Lorraine et Ligue Lorraine de Sport Adapté, 2009

### Sites internet :

- [lorraine.franceolympique.com](http://lorraine.franceolympique.com)
- [drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr](http://drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr)
- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Quant au statut “**Étudiant sportif à l’université**”, il est attribué aux étudiants pratiquants en compétition au niveau national ou réalisant des performances interrégionales. Ce statut permet notamment le choix lors de la constitution des groupes de travaux dirigés ou travaux pratiques et quelques aménagements ponctuels en cas de sélection à des compétitions nationales (universitaires comprises).

- **Lucien GASTALDELLO et Patrick FORRETT**,  
Comité Régional Olympique et Sportif de Lorraine
- **Catherine CROISSET, Delphine DEMARET et Pierre LAGARDE**,  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Lorraine
- **Pierre ANGELY**,  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle
- **Philippe DEBARD et Olivier SERRE**,  
Insee Lorraine

Une **licence** est une adhésion à une fédération sportive qui permet de prendre part à ses activités (compétitions, entraînements, loisirs, arbitrages ...). Le nombre de licences ne donne toutefois qu’une indication partielle sur les pratiques sportives : de nombreuses personnes pratiquent une activité sportive, occasionnelle ou régulière, sans détenir une licence ; il se peut qu’une même personne détienne plusieurs licences.

Une **installation sportive** est un lieu caractérisé par une adresse, où est (sont) implanté(s) un ou plusieurs équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.

Un **équipement sportif** est une surface permettant à elle seule la pratique d’une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériel spécifique permettant le respect des principes et des règles liés à cette pratique (exemple : tracé du terrain et cages de handball).

Le **Recensement des Équipements Sportifs (RES)**, espaces et sites de pratique, a été initialisé en 2005 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et est actualisé régulièrement car obligation est faite aux propriétaires de déclarer la création, la suppression ou cession d’équipements dans un délai de trois mois. Il a pour objectif de permettre une bonne connaissance des réalités, d’aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans la répartition des équipements et de servir à l’élaboration des politiques d’équipements sportifs au profit du développement du sport.

Le champ inclut : les équipements permettant une activité relevant d’une fédération sportive ; les salles privées de musculation, de culturisme, de remise en forme, à caractère commercial ; les équipements de proximité ; les établissements scolaires ; le patrimoine sportif des comités d’entreprises ; les campings privés, hôtels, restaurants (si les équipements détenus sont ouverts à titre gratuit ou payant à des personnes non clientes de l’établissement) ; les espaces, sites et itinéraires de pleine nature.

En revanche, ont été exclus du recensement : les équipements sportifs privés à usage exclusivement familial ; les équipements sportifs relevant du Ministère de la Défense, du Ministère de la Justice, du Ministère de l’Intérieur sauf s’ils font l’objet de conventions d’utilisation portées à la connaissance du Ministère chargé des Sports ; les installations réservées à certaines catégories d’usagers (centres de cure, de rééducation, centres de thalasso-thérapie, équipements de loisirs comme les mini-golfs ou les équipements mobilisés au titre des étapes sportives sur autoroutes).

Les informations contenues dans le RES sont disponibles sur le site Internet spécifique : <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr/>

Ministère de l’Économie,  
de l’Industrie et de l’Emploi

### Insee

#### Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot  
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

[www.insee.fr/lorraine](http://www.insee.fr/lorraine)

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS  
Directeur régional de l’Insee

#### COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA  
Gérard MOREAU

#### RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

#### RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

#### RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD  
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2010